



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 08/10/2025
Reçu en préfecture le 13/10/2025
Publié le 13/10/2025
ID : 057-245700695-20251001-C20250930_21_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-cinq, le trente septembre à dix-huit heures et trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Denis BAUR, David ROBINET,

MM. Eric GONAND, Denis NOUSSE, Gaël MENEGHIN suppléant représentant Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Daniel TERVER, Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Lucas FERNAND suppléant représentant Yves LICHT, Mme Alieth FEUVRIER (*arrivée au point 9*), M. Bertrand MATHIEU, MMES Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle DUBOURDIEU, M. Hervé PATAT, Mme Marie-Odile KRIEGER, M. Christopher PAQUET, Mme Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO, Olivier KORMANN, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER (*arrivée au point 9*)

<u>Absents avec procuration :</u>	Bernard ZENNER	à	Bernard DORCHY
	Rachel ZIROVNIK	à	Maryse GROSSE
	Guy KREMER	à	Michel PAQUET
	Mauricette NENNIG	à	Christine ACKER
	Déborah LANGMAR	à	Denis BAUR
	Joseph BAUER	à	Joseph GHAMO
	Christelle MAZZOLINI	à	Olivier KORMANN
	Brigitte DA COSTA	à	Benoit STEINMETZ
	Joël IMMER	à	Michel SCHMITT
	Karine BERNARD	à	Maurice LORENTZ

Absents excusés : Thierry MICHEL, Alain REDINGE, Marie-Pierre LAGARDE, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHÉ,

Date de la convocation : 24 septembre 2025

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de membres présents : 34 jusqu'au point 8, puis 36 à partir du point 9

Nombre de votants : 44 jusqu'au point 8, puis 46 à partir du point 9

Secrétaire de séance : Christopher PAQUET



21. Objet : Attribution de fonds de concours Environnement et Adaptation au changement climatique - Communes de Gavisse, Volmerange-les-Mines, Entringe, Fixem, Roussy-Le-Village, Haute-Kontz

Vu l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres,

Vu la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 24 septembre 2019 portant adoption du règlement d'intervention en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 15 du Conseil communautaire en date du 15 décembre 2022 modifiant le règlement en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 21 du Conseil communautaire en date du 27 juin 2023 modifiant le règlement en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 17 du Conseil communautaire en date du 12 décembre 2023 modifiant le règlement en faveur de la transition énergétique pour les communes,

Vu la délibération n° 22 du Conseil communautaire en date du 8 juillet 2024 modifiant le règlement désormais intitulé « règlement en faveur de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique pour les communes »,

Considérant que des dossiers de demande de fonds de concours en faveur de l'environnement et de l'adaptation au changement climatique ont été déposés :

- le 1^{er} avril 2025 par la commune de Gavisse,
- le 14 avril 2025 par la commune de Volmerange-les-Mines,
- le 17 avril 2025 par la commune d'Entringe,
- le 7 mai 2025 par la commune de Fixem,
- le 12 mai 2025 par la commune de Fixem,
- le 19 mai 2025 par la commune de Roussy-Le-Village,
- le 24 juin 2025 par la commune de Haute-Kontz (2 dossiers),

Considérant que les travaux prévus consistent en une rénovation énergétique d'un bâtiment communal pour la commune de Gavisse, une rénovation thermique d'un bâtiment communal pour les communes de Fixem, Entringe et Haute-Kontz, une adaptation au risque inondation pour l'église de la commune de Fixem, et un remplacement des éclairages publics par des dispositifs de type LED pour les communes de Volmerange-les-Mines, Roussy-le-Village et Contz-les-Bains

Considérant que les dossiers sont complets et répondent aux conditions d'éligibilité du règlement d'attribution en vigueur :

Commune	Objet	Montant total du projet HT	Montant subventions obtenues	Montant subventionnable	Montant du FDC	Autofinancement communal
Gavisse	Rénovation énergétique de la salle polyvalente et culturelle	21 620,00 €	0,00 €	21 620,00 €	10 810,00 €	10 810,00 €
Volmerange- Les-Mines	Passage en LED et achat d'une tondeuse mulcheuse	13 319,79 €	0,00 €	13 319,79 €	6 659,89 €	6 659,90 €
Entringe	Changement des menuiseries extérieures du périscolaire	17 746,24 €	0,00 €	17 746,24 €	8 873,12 €	8 873,12 €
Fixem	Rénovation thermique du presbytère	290 664,00 €	140 408,00 €	70 000,00 €	35 000,00 €	115 256,00 €
Fixem	Changement du mode de chauffage de l'église - adaptation au risque inondation	93 900,00 €	17 563,00 €	70 000,00 €	35 000,00 €	41 337,00 €
Roussy-le- Village	Réaménagement éclairage du parking de la Maison Communale	7 613,16 €	0,00 €	7 613,16 €	3 806,58 €	3 806,58 €
Haute-Kontz	Remplacement de la porte-fenêtre salle R. Lambinet	5 752,00 €	0,00 €	5 752,00 €	2 876,00 €	2 876,00 €
Haute-Kontz	Rénovation de l'éclairage public	4 720, 60 €	0,00 €	4 720, 60 €	2 360,30 €	2 360,30 €

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Environnement et Développement durable » en date du 16 juin 2025, ainsi que celle ayant eu lieu par voie dématérialisée du 21 au 25 juillet 2025 et du Bureau communautaire du 16 septembre 2025,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de valider l'attribution des fonds de concours environnement et adaptation au changement climatique pour les communes suivantes :
 - Gavisse,
 - Volmerange-les-Mines,
 - Entringe,
 - Fixem,
 - Roussy-Le-Village,
 - Haute-Kontz,selon le tableau ci-dessus,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la notification relative à ces fonds de concours et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions. Les Maires intéressés ne prennent pas part au vote.

Vote : Pour : 41
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 1^{er} octobre 2025

Le Président,

Michel PAQUET



Envoyé en préfecture le 08/10/2025

Reçu en préfecture le 13/10/2025

Publié le

ID : 057-245700695-20251001-C20250930_21_SI-DE